QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 février 2020 Rapporteur : Monsieur Hervé HERRY

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020 (accusé de réception du 13/02/2020)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Vente de terrain à la Vectura immobilier pour le projet de construction d'une base logistique sur le parc d'activités de Lumunoc'h

L'entreprise Vectura immobilier, souhaite acquérir environ 62 632 m² de terrain pour un montant de 1 252 640 € HT, sur le parc d'activités de Lumunoc'h à Briec, pour y réaliser une construction d'environ 10 000 m².

Vectura Immobilier est une société d'investissement immobilier, dont le siège est basé à Toulouse, spécialisée dans l'acquisition, la location, la gestion et le développement d'actifs immobiliers industriels, tertiaires et commerciaux.

L'entreprise Vectura Immobilier souhaite acquérir 62 632 m² de terrains sur le parc d'activités de Lumunoc'h à Briec pour implanter une base logistique d'environ 10 000 m² et 1 000 m² de bureaux à l'étage. Le Groupe Vectura annonce que le projet va générer près de 400 emplois.

Après consultation de France Domaine, cette vente interviendra au prix de 20 € HT le m².

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 d'autoriser la vente d'un terrain de 62 632 m² environ cadastré section YI 394 p, au prix de 1 252 640 € HT ;
- 2 d'autoriser monsieur le président à signer tous les actes à intervenir ;

3 - d'autoriser la société Vectura immobilier ou toute autre société qui s'y substituerait à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet sur les parcelles cadastrées section YI 394 p.